
Thérapeutes en psychomotricité dans les écoles ordinaires et spécialisées

Recommandations concernant l'emploi

Pourcentages d'emploi et nombre d'enfants

Le rapport entre les pourcentages d'emploi et le nombre d'enfants scolarisés dépend de divers facteurs. Les facteurs importants qui sont également pris en compte pour l'indice social sont :

- Proportion d'élèves d'origine étrangère
- Proportion d'élèves issus de familles à faibles revenus
- Proportion d'élèves issus de familles bénéficiant de l'aide sociale

Dans les régions qui comptent une forte proportion d'élèves mentionnés ci-dessus, l'association professionnelle recommande un poste de 100 % pour 1000 à 1500 enfants. Dans les régions où la proportion est plus faible, la portée peut être augmentée vers le haut. Par poste de 100% un maximum de 30 à 32 enfants devrait être traité.

Classification des salaires

La classification des salaires est réglementée différemment dans toute la Suisse. Des informations sur les conditions cantonales peuvent être obtenues auprès des sections de Psychomotricité Suisse (<https://www.psychomotricite-suisse.ch/association/nos-structures/adresses/sections>).

Nous recommandons une classification s'orientant aux groupes professionnels qui doivent répondre à des exigences et à des conditions cadres similaires.

Temps de travail et domaines d'activité

Le temps de travail des thérapeutes en psychomotricité est réglementé différemment dans toute la Suisse, mais est souvent défini comme temps de travail annualisé. Le temps de travail global est généralement divisé en quatre domaines d'activité:

- Interventions liées aux cas
- École/Institution
- Collaboration et consultation
- Perfectionnement professionnel

Une liste détaillée des domaines d'activité se trouve en annexe de ce document. L'affectation aux domaines peut varier.

Lors de la détermination du temps de travail et de la répartition des domaines d'activité, il faut tenir compte des éléments suivants:

Psychomotorik Schweiz
Genfergasse 10
3011 Bern

Telefon 031 301 39 80
info@psychomotorik-schweiz.ch
www.psychomotorik-schweiz.ch

- Les entretiens avec et consultations pour parents et d'autres professionnels doivent être inclus dans le domaine des interventions liées au cas ou dans celui de la collaboration.
- Dans tous les domaines d'activité, le travail administratif et organisationnel est également impliqué.
- Le pourcentage des interventions liées aux cas peut être effectué que pendant le temps scolaire. Le temps de travail annuel, le nombre d'heures de thérapie par semaine ainsi que la part en pourcentage du domaine "interventions liées à aux cas" doivent être déterminés de manière à ce qu'un poste de travail de 100% reste possible.

Différents outils cantonaux sont utilisés pour l'enregistrement du temps de travail. Les membres peuvent demander une liste au secrétariat général de l'association professionnelle (info@psychomotricite-suisse.ch).

Nous recommandons que les thérapeutes enregistrent le temps consacré aux activités respectives, même si l'employeur ne l'exige pas explicitement. L'enregistrement exact crée la transparence en ce qui concerne la performance au travail.

Cadre thérapeutique

Bilan et diagnostic psychomoteurs

- Pour un bilan et un diagnostic soigneux, 4 à 6 heures doivent être comptées.

Durée et fréquence du traitement

- Une thérapie dure en moyenne un à deux ans (la décision déploie ses effets à partir du début de la thérapie). Le cas échéant, la procédure de demande de prolongation doit être relativement simple.
- Nous recommandons une fréquence de traitement de 1 à 3 fois par semaine. La fréquence est déterminée par le thérapeute en psychomotricité psychomotricien selon les besoins de l'élève.
- En cas de longs délais d'attente, la période d'attente doit être comblée par une offre de soutien psychomoteur.
- Des interventions brèves devraient être possibles en tant qu'offre en cas de longues périodes d'attente ou dans un contexte intégratif et préventif.

Thérapie individuelle ou en groupe

La thérapie en psychomotricité est basée sur le stade de développement individuel, le trouble spécifique, l'âge et la vitesse de développement personnelle de l'enfant. C'est pourquoi nous recommandons avant tout des thérapies individuelles ou des thérapies en petits groupes. Les thérapies en groupe sont possibles si l'objectif thérapeutique de plusieurs enfants est le même et qu'ils progressent à peu près au même rythme. Si le comportement social est au

centre, la thérapie en groupe peut être utile. La décision devrait toujours appartenir à l'évaluation du thérapeute en psychomotricité.

Travail préventif et intégratif en classe

La psychomotricité est également proposée de manière préventive et/ou intégrative en classe. Tous les élèves d'une classe en profitent, des difficultés modérées peuvent être absorbées et un transfert optimal du contenu de la thérapie en psychomotricité dans la vie scolaire quotidienne des enfants peut être réalisé. Si une école envisage à mener des mesures de soutien intégratives dans le domaine de la psychomotricité, des heures doivent être mis à disposition spécifiquement pour cette activité.

Durée de la séance

Nous recommandons une durée de 45 à 60 minutes pour les thérapies individuelles et de 60 à 90 minutes pour les thérapies de groupe.

Salle de psychomotricité

Vous trouverez des informations détaillées dans le document "Directives pour l'aménagement de salles de psychothérapie psychomotrice" de l'association professionnelle.

www.psychomotricite-suisse.ch/profession/infotheque/infos-pratiques/aide-memoires

Formation et supervision

Afin d'assurer la qualité du travail ainsi que le développement professionnel, il est essentiel que les thérapeutes en psychomotricité développent et approfondissent régulièrement leurs compétences par la formation continue, l'inter- et la supervision.

Nous recommandons à l'employeur de prendre en charge les frais de la formation continue obligatoire. La formation devrait avoir lieu dans les heures de travail prescrites. De plus, un montant devrait être disponible pour la formation continue, que le thérapeute peut choisir en fonction de ses besoins personnels. Nous recommandons un budget de 800 à 1500 francs suisses par thérapeute/an, quel que soit le niveau d'emploi.

Nous recommandons un minimum de 6 séances de supervision par année (individuelles et en groupe) financées par l'employeur.

Annexe

Domaines d'activité des thérapeutes en psychomotricité

Interventions liées aux cas

Travail avec l'enfant/l'adolescent/e

- Dépistage
- Planification, préparation, conduite et évaluation du bilan et du diagnostic
- Planification, préparation, conduite et évaluation des séances de thérapie et de soutien
- Planification, préparation, conduite et évaluation de bilans d'évolution
- Contrôle

Entretiens

- Entretien anamnestiques (Anamnèse)
- Restitution de bilans
- Entretiens brefs avec les parents et les personnes de références avant et après la séance de thérapie ou soutien
- Entretiens en cours de thérapie et entretiens finaux
- Réseaux/contacts avec des personnes de référence

Consultation

- Consultation spécifique et relative au cas pour les parents et personnes de référence

Prévention

- Information et sensibilisation sur les besoins particuliers des personnes concernées
- Détection précoce des anomalies et troubles du développement psychomoteur
- Projets de prévention, observation dans le milieu scolaire, éducatif ou institutionnel, offres de groupe
- Entretiens préventifs avec des personnes de références
- Soutien des professionnels
- Consultations et cours
- Interventions spécifiques

Rapports

- Rapports de bilan, rapports intermédiaire et rapports finaux
- Demandes de mesures et de modification de mesures

Gestion administrative

- Collecte de données relative au cas
- Documentation du déroulement de la thérapie
- Archivage

Organisation

- Gestion et organisation du centre de thérapie, horaires, gestion des listes d'attente

Local et matériel

- Aménagement du local
- Gestion du matériel (commande, approvisionnement, contrôle et réparation, nettoyage)

École/Institution

- Participer au domaine spécialisé de la psychomotricité et à l'école/institution
- Participer et façonner des projets et d'autres occasions spéciales.

Collaboration

- Collaboration avec l'équipe, le collègue, les autorités scolaires et les autorités compétentes
- Participer aux réunions et événements des autorités scolaires
- Participation aux réunions de l'équipe
- Participation à des réunions de groupes de spécialistes
- Préparer et participer à l'évaluation des employés et à d'autres évaluations du personnel.

Assurance qualité et développement

- Participation au développement et à l'assurance de la qualité du domaine spécialisé
- Implication dans le travail du programme scolaire
- Implication dans les évaluations internes et externes
- Participation aux projets scolaires et à l'élaboration de l'enseignement
- Participation au développement de l'équipe et de la qualité

Collaboration et consultation

- Collaboration interdisciplinaire
- Représentation du domaine spécialisée dans l'école/institution
- Préparation et participation à des tables rondes interdisciplinaires
- Préparation et participation aux réseaux scolaires
- Préparation et participation aux entretiens d'évaluation et de transfert
- Participation aux soirées des parents
- Collaboration avec la direction de l'école et les services de psychologie scolaire

Administratif

- Formulaires (statistiques, comptes)
- Contact et correspondance avec les autorités, les organes d'attribution et les personnes de référence

Formation continue

- Participer à la supervision/intervention
- Participer à des cours spécialisés et à des cours de formation continue
- Etude de la littérature spécialisée
- Assister à des formations continues internes (école/institution/domaine spécialisé)

Autres

Liens professionnels

- Sensibilisation à la psychomotricité
- Enseignement
- Informations
- Travail de politique professionnelle
- Rédaction d'articles
- Recherches

Formation de futurs professionnels

- Accompagnement de futurs professionnels dans les stages
- Observations, discussions, supervisions
- Evaluation et rédaction de rapports